

 **RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)**

 **REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN**

 **NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK**

**nchr**

**NEWS**

**RELEASE**

**NEWS**

**RELEASE**

**NEWS**

**RELEASE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

CONTACTER : **Marie Rosy Kesner Auguste Ducéna**

PHONE : (509)2940-1222 / 3755-9591 / 3463-4192

Cell : **(509) 3782-2897**

**NEWS**

**RELEASE**

*Journée Internationale des Droits Humains : Le RNDDH invite la population à se mobiliser contre la dégradation de la situation générale et les velléités dictatoriales des autorités en place*

1. Le 10 décembre 2020, journée internationale des droits humains, ramène la 72ème année d’adoption de la *Déclaration Universelle des Droits de l’Homme,* instrument onusien garantissant les droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels.
2. A cette occasion, le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) attire l’attention de tous et de toutes sur la dégradation de la situation générale des droits humains en Haïti, situation caractérisée depuis quelque temps, par la violation systématique des droits fondamentaux et libertés individuelles des citoyens-nes du pays.
3. En effet, le constat est patent : les droits à la vie, à la sécurité, à la santé, à l’éducation, au travail, à l’identité, à un logement décent sont constamment menacés, constamment violés. Les droits de voter et de se porter candidat sont foulés au pied et les libertés d’expression sont sévèrement réprimées.
4. Pour la seule année 2020, au moins *cent-quatre-vingt-cinq* (185) personnes dont *vingt-cinq* (25) femmes et *cinq* (5) mineurs-es ont perdu la vie lors des massacres et attaques armées enregistrés dans les quartiers défavorisés du département de l’Ouest ; au moins *trente-deux* (32) agents de la *Police Nationale d’Haïti* (PNH) ont été assassinés par balles ; au moins *cinq cent-vingt-cinq* (525) personnes ont perdu la vie à la faveur de l’insécurité générale qui sévit à *Port-au-Prince* et au moins *cent-six* (106) détenus sont décédés en prison. Et, dans ce contexte de dégradation générale de la situation, des cas inédits de violation des droits humains ont été enregistrés.
5. ***2020 est l’année où des crimes spectaculaires jamais répertoriés auparavant dans le pays ont été perpétrés, depuis 1986.***
6. Les *cinq* (5) exemples suivants en témoignent :
* L’assassinat des époux Farah-Martine Lhérisson écrivaine et Lavoisier Lamothe, en date du 15 juin 2020. Ils étaient tous *deux* (2) enseignants et se trouvaient chez eux lorsqu’ils ont été tués par balles ;
* L’assassinat en date du 27 août 2020, à l’Avenue John Brown, de Michel Saieh, responsable de *Piyay Nasyonal*. Il se trouvait à bord de son véhicule lorsque celui-ci a été criblé de balles en plein jour, par des hommes lourdement armés, montés à bord de motocyclettes ;
* L’assassinat en date du 28 août 2020, de Maître Monferrier Dorval, avocat et Bâtonnier de l’Ordre des Avocats de *Port-au-Prince*. Il rentrait chez lui et se trouvait devant sa barrière lorsqu’il a été criblé de balles ;
* L’assassinat en date du 2 octobre 2020, de l’étudiant Grégory Saint Hilaire. Il se trouvait dans l’enceinte de l’*Ecole Normale Supérieure* lorsqu’il a reçu un projectile au dos ;
* L’enlèvement de Evelyne Sincère, jeune bachelière, en date du 29 octobre 2020. Violée, maltraitée puis assassinée, son corps a été retrouvé en date du 1er novembre 2020, sur une pile d’immondices à Delmas 24.
1. ***2020 est l’année où plusieurs enfants ont perdu la vie, dans l’indifférence totale des autorités étatiques.***
2. Additionnés aux *cinq* (5) mineurs-es assassinés lors des attaques et massacres perpétrés par des gangs armés, de nombreux autres ont aussi été tués. A titre d’exemples :
* Le 23 janvier 2020, à la *Croix-des-Bouquets*, Alice Ciara Salomon, *treize* (13) ans, en uniforme et revenant de l’école, se trouvait avec son père Gaudy Salomon à bord du véhicule de celui-ci lorsque ledit véhicule a été criblé de balles en plein jour. Ils ont perdu la vie ;
* Le 13 février 2020, dans la soirée, *quinze* (15) enfants sont décédés suite à un incendie survenu à l’*Orphelinat Compréhension de la Bible.* Certains ont été carbonisés et d’autres, surpris dans leur sommeil, ont inhalé la fumée jusqu’à mourir asphyxiés ;
* Le 18 juin 2020, Mamoune Régis, *quatorze* (14) ans, a été tuée par balle en pleine rue par un agent de sécurité travaillant pour l’agence *Lions Sécurité* et affecté au *Restaurant Cap Déli,* situé au bord de mer, dans la ville du *Cap-Haïtien.*  Pour ne s’être pas rapidement exécutée après que l’agent de sécurité en question lui eut intimé l’ordre de se déplacer, elle a tout simplement été assassinée ;
* Le 12 juillet 2020, Merry Djuna Fleurimond une fillette de *huit* (8) mois a reçu une balle à l’arrière de l’oreille gauche et en est morte. Elle se trouvait chez elle au quartier de Belekou, à *Cité soleil* lorsqu’elle a été tuée ;
* Le 18 juillet 2020, Ricardo Dave Lafleur, âgé de *onze* (11) ans, a été kidnappé à *Petite Rivière de l’Artibonite.* Son cadavre a été retrouvé le 20 juillet 2020, dans le canal d’irrigation connu sous le nom de Sipa ;
* **Le 3 août 2020, Godson Joseph, âgé de *cinq* (5) mois a été tué à *Ganthier* alors qu’il se trouvait à bord d’un véhicule de transport en commun lorsque ledit véhicule a été criblé de balles ;**
* Le 17 novembre 2020, Jimmy Telson, âgé de *dix-sept* (17) ans, a été tué par balles à *Delmas 75*. Il se trouvait à bord d’un véhicule et venait d’être récupéré à sa sortie de l’école lorsqu’il a reçu une balle.
1. ***2020 est l’année où le processus de gangstérisation du pays s’est accéléré et où de nombreuses zones en milieu reculé ont enregistré des actes de banditisme.***
2. *Saint Louis du Nord,* dans le département du Nord‑Ouest ; *Aquin*, dans le département du Sud ; *Jérémie* dans le département de la Grand’Anse ; *Petit trou de Nippes*, dans le département des Nippes ; *Terrier-Rouge*, dans le département du Nord-Est, sont autant de communautés qui jouissaient jusqu’à ces derniers temps, d’une relative paix. Elles ont enregistré, au cours de l’année 2020 des attaques armées, des assassinats spectaculaires ainsi que des actes de grand banditisme.
3. ***2020 est l’année où les autorités étatiques ont ouvertement invité les gangs armés à se fédérer et se félicitent d’avoir pu le faire.***
4. Les gangs armés réunis autour du *G-9 en Fanmi et Alliés* présenté au public le 10 juin 2020, ne cessent de semer le deuil au sein de la population haïtienne, avec la bénédiction des autorités étatiques qui continuent de leur fournir de l’argent, des armes ainsi que des munitions.
5. ***2020 est l’année où plusieurs femmes avancées en âge ont subi des viols collectifs lors des attaques et massacres perpétrés par les gangs armés dans les quartiers défavorisés.***
6. Les *deux* (2) cas suivants ont particulièrement attiré l’attention du RNDDH en raison de la violence inouïe utilisée lors de ces viols :
* Le 3 juin 2020, R-M.M, à *Nan Brooklyn*, un quartier de *Cité Soleil*, âgée de *cinquante-deux* (52) ans, a été violée par *quatre* (4) individus, sous la menace de leurs armes ;
* Le 10 juillet 2020, vers *dix-sept* (17) heures, S.R., née le 27 mai 1959, se rendait à *Soleil 20* lorsqu’elle a été bastonnée puis violée jusqu’à tomber en syncope. Elle a dû être conduite à l’hôpital.
1. ***2020 est l’année où des médecins, des musiciens, des joueurs de football ont été enlevés séquestrés en vue de la réclamation de rançons.***
2. Si la recrudescence en elle-même des cas d’enlèvements suivis de séquestration contre rançon est très préoccupante, le fait que toutes les couches sociales en aient été victimes au cours de cette année, est tout simplement alarmant.
* Jerry Bitard, médecin, enlevé le 27 mars 2020 puis séquestré, a été relâché sur pression de la population ;
* Hans David Thélémaque, médecin, enlevé le 28 novembre 2020, séquestré, a été relâché sur pression de ses collègues ;
* Johnny Descollines, ancien joueur vedette du football haïtien, a été enlevé le 21 octobre 2020 ;
* Dickens Princivil, musicien, a été enlevé le 6 décembre 2020.
1. L’institution policière, dépassée par la situation et comptant parmi ses troupes, des agents enlevés, séquestrés puis libérés après avoir versé des rançons, ne peut fournir d’informations précises quant au nombre de personnes victimes du kidnapping, depuis le début de l’année 2020.
2. ***2020 est aussi l’année où les autorités au pouvoir ont décidé de dévoiler avec beaucoup d’arrogance, leurs velléités dictatoriales, par l’adoption de textes de loi amenuisant les droits fondamentaux et libertés individuelles du peuple haïtien.***
3. Le président Jovenel Moïse et son équipe, animés de la volonté manifeste d’établir une dictature dans le pays, n’ont pas cessé, tout au cours de l’année 2020, d’élaborer et d’adopter des décrets, les uns plus inquiétants que les autres. Il s’agit de textes juridiques violant pour la plupart, les dispositions de la Constitution et des différents instruments régionaux et internationaux de protection des droits humains, ratifiés par Haïti.
4. Si de manière générale, ces nombreux décrets dénotent une volonté manifeste des autorités de se prémunir de dispositions juridiques en vue de mater la population, les *deux* (2) derniers textes relatifs à la création de l’*Agence Nationale d’Intelligence* (ANI) et au renforcement de la sécurité publique en Haïti, adoptés le 25 novembre 2020, réduisent considérablement les droits fondamentaux et libertés individuelles, transforment en actes terroristes, des délits ainsi que des crimes de droit commun, accordent un pouvoir extrajudiciaire à une agence dont les membres ne doivent rendre compte qu’au président de la République lui-même.
5. Face à cette situation chaotique, et surtout dans l’objectif de faire échec à ce pouvoir aux velléités dictatoriales chaque jour confirmées, le RNDDH invite la population haïtienne dans son ensemble à se mobiliser en vue de défendre les acquis démocratiques pour lesquels elle s’est battue pendant de nombreuses années.

Port-au-Prince, le 9 décembre 2020